



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 26 septembre 2022
Séance du 19 septembre 2022

20 Associations à caractère sanitaire et social - subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

M. DEME

Pouvoir à :

Mme LEHNER

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

Mme FAZAL

Mme TALL

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme HAMADOUC

Pouvoir à :

M. AKABLI

M. ZAHRAOUI

Pouvoir à :

Mme DUHIN

Mme SENET

Pouvoir à :

Mme ALKAYA

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. NACHITE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : 0

- Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022

- Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022

- Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022

- Rapport de présentation :

Madame Loubina FAZAL, maire-adjointe, expose :

Les associations jouent dans la ville un rôle important, et plus particulièrement celles dont le champ de compétences touche à la solidarité, la fraternité et au vivre ensemble.

Pour les accompagner dans leur nécessaire action en direction des plus vulnérables, des subventions de fonctionnement sont attribuées. Aussi et afin d'encourager la mise en place de projets spécifiques permettant un véritable développement social local, des subventions sur projet peuvent également être versées.

Au titre de l'année 2022, l'Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées (UNRPA), sollicite une participation financière de la ville de Creil. Cette association mène un travail conséquent, depuis de nombreuses années, en direction des seniors.

Le 2 juillet dernier, une sortie intergénérationnelle en bord de mer a été organisée. 30 personnes, principalement des personnes âgées, ont ainsi pu se rendre à Dieppe. Le budget total de cette action est de 950,00 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention sur projet à l'association suivante :

Association	Subvention
UNRPA	200,00 €

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 19 septembre 2022,
Considérant l'action menée par l'Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées (UNRPA),
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :
Article 1^{er} : d'autoriser le versement de la subvention sur projet ci-dessous :

Association	Subvention
UNRPA	200,00 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, sur le compte n°6574/520/AS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécourants citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **27 SEP. 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **04 OCT. 2022**
et publication ou notification le **04 OCT. 2022**
affiché le **27 SEP. 2022**
CREIL, le **04 OCT. 2022**

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET